



KPMG Audit IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Grant Thornton
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
France

SRP Groupe S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation
d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre**

Assemblée générale mixte du 19 juin 2024 - résolution n° 24

SRP Groupe S.A.

ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex



SRP Groupe S.A.

Siège social : ZAC Montjoie - 1, rue des Blés - ZAC Montjoie - 93212 La Plaine Saint-Denis Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 19 juin 2024 - résolution n° 24

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3% du capital de la société et la part des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la société ne pourra pas représenter plus de 1,5% des actions attribuées, au jour de la décision du conseil d'administration, en vertu de la présente délégation.

Il est précisé que l'ensemble des actions attribuées gratuitement au titre de cette délégation ou d'autres délégations similaires, antérieures ou à venir, ne pourra excéder 10% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration et que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 17^{ème} résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

SRP Groupe S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 10 mai 2024

KPMG Audit IS



Jérôme Lo Iacono
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 10 mai 2024

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Alexandre Mikhail
Associé